

recensement
agricole
2010

Les exploitations de grandes cultures au cœur de la production agricole

Avec 10 900 exploitations céréalières spécialisées cultivant un million et demi d'hectares en 2010, la région Centre confirme son statut de première région céréalière. En premier lieu, 9 630 exploitants associent céréales et oléoprotéagineux ce qui représente 60% de la surface régionale. Ces structures résistent mieux que la plupart des autres orientations. Leur nombre ne décroît que de 11 % lors de la dernière décennie. En second lieu, l'orientation céréalière associée aux 'autres grandes cultures' telles que la betterave et les pommes de terre se distingue : c'est la seule à progresser en nombre d'exploitations depuis dix ans. Très répandues dans le nord-ouest de la Beauce, ces 1 540 exploitations cultivent 208 000 ha.

Les chefs d'exploitations et coexploitants assurent l'essentiel du travail des structures céréalières. Avec 45 millions d'équivalent quintal de stockage à la ferme, les agriculteurs visent à optimiser la mise en marché des grains. Enfin l'irrigation évolue ; elle est plus souvent utilisée sur les blés et notamment le blé dur, tout en restant essentielle aux têtes de rotation (betteraves, pommes de terres, maïs grain).

Les exploitations céréalières renforcent leur position

Les exploitations spécialisées en grandes cultures tiennent une place prépondérante en région Centre. Près de 10 900 exploitations céréalières moyennes et grandes valorisent un million et demi d'hectares de surface agricole et représentent près de 60 % des exploitations de la région. Cependant, leur potentiel économique représente moins de 50 % de la production brute standard régionale (PBS).

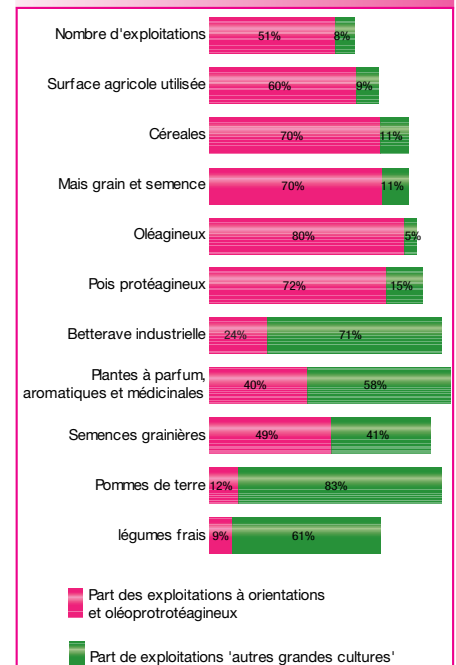
Les orientations céréalières peuvent être scindées en deux groupes. Le premier associe exploitations de céréales, oléagineux et protéagineux (COP).

On en compte dénombrer 9 360, qui valorisent 60 % de la SAU : la majeure partie des surfaces est constituée de maïs grain et de colza. Ces exploitations cultivent également un quart des surfaces en betteraves sucrières, 40 % des plants aromatiques et la moitié des surfaces de semences grainières.

Le second groupe, composé de 1 540 exploitations, se caractérise par l'association de céréales et d'autres grandes cultures telles que la betterave sucrière, les pommes de terre ou les légumes de plein champ. Ce groupe, dénommé « autres grandes cultures », cultive près de 71 % de la superficie en betteraves et 83 % des surfaces en pommes de terre.

La répartition des céréaliers est loin d'être homogène dans la région. Ainsi, les euréliens exploitent 89 % de la SAU du département alors que seulement un hectare sur deux est valorisé par des céréaliers dans l'Indre. Si le poids économique des céréaliers reste prépondérant en Eure-et-Loir, ils ne représentent que 30 % de la PBS en Indre-et-Loire, territoire aux productions très diversifiées.

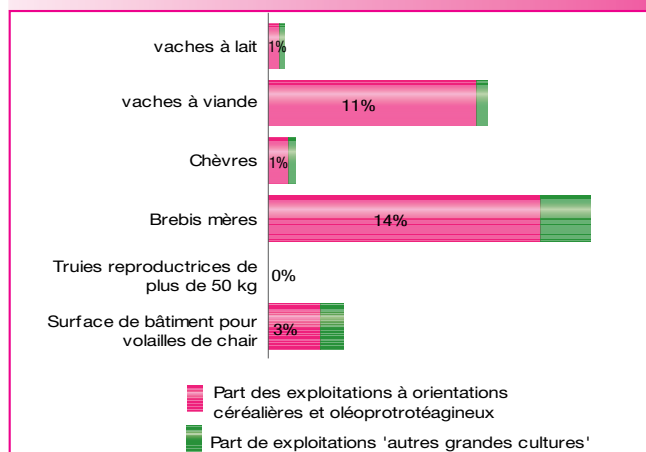
Répartition des productions végétales en fonction de l'orientation céréalière



Source : Agreste RA 2010

L'analyse est menée uniquement sur les exploitations des OTEX 15 (céréales, oléagineux et protéagineux) et 16 (autres grandes cultures associées aux céréales -betterave, pommes de terre, légumes).

Répartition des productions animales en fonction de l'orientation céréalière



Source : Agreste RA 2010

Les ateliers d'élevage rarement associés aux exploitations de grandes cultures

Par ailleurs, les ateliers d'élevages sont rarement associés aux producteurs céréaliers spécialisés. Seule une vache allaitante sur dix et quasiment aucune vache laitière sont liées aux exploitations cérésières spécialisées. Les troupeaux caprins, et les ateliers hors sol obéissent à la même logique. En cas d'association, les élevages liés à une production céréalière sont présents dans l'orientation polyculture-polyélevage.

Enfin, les agriculteurs séparent juridiquement de plus en plus leurs deux activités. Chacune des productions possède une structure juridique indépendante ce qui fait apparaître un renforcement de la spécialisation.

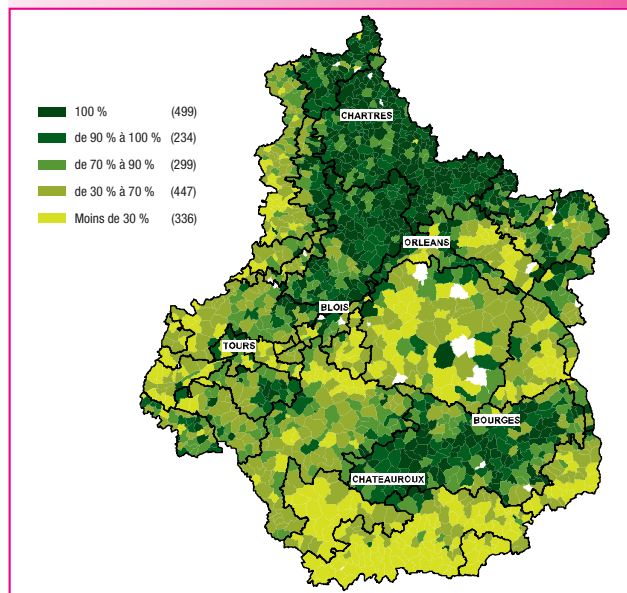
Des plaines de plus en plus spécialisées

Deux grands territoires céréaliers se détachent. Au nord la Beauce allant de l'Eure-et-Loir à la partie nord-ouest du Loir-et-Cher, au sud la Champagne berrichonne.

Plus de neuf exploitations sur dix sont cérésières en Beauce et Beauce dunoise dont respectivement 36 % et 23 % associent d'autres grandes cultures (betteraves, pommes de terre...). La Champagne berrichonne est un peu moins spécialisée avec moins de 90 % d'exploitations cérésières, notamment sur ses bordures. Elle est également très tributaire des productions d'oléagineux et de protéagineux.

Le Faux Perche en Eure-et-Loir, historiquement associé à l'élevage, et terre de transition avec la plaine, apparaît désormais pour huit exploitations sur dix associé à des structures cérésières. Près des deux tiers du potentiel économique est lié aux cérésières spécialisés. L'Indre-et-Loire demeure le seul département sans territoire céréalier spécialisé. En effet, la Plaine de Loudun, Richelieu et Châtelleraut ne comprend que deux tiers des exploitations, trois quarts de la SAU et 43 % de la PBS à orientation céréalienne. Enfin, la limite sud de la région, notamment les Boischaut, plus associée à l'élevage allaitant ne comprend qu'une exploitation céréalienne sur cinq.

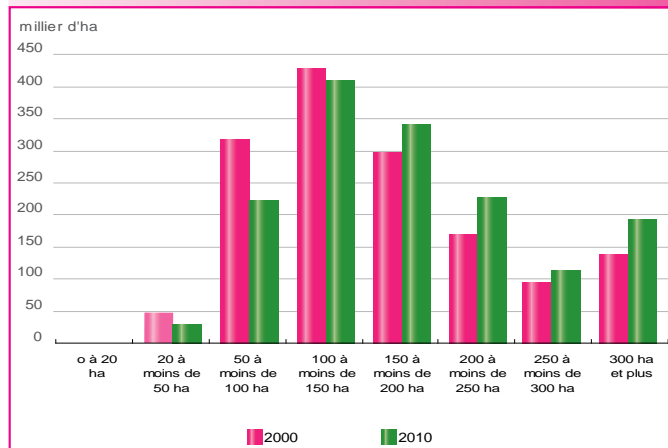
Part de la SAU des Exploitations Cérésières Champ des moyennes et grandes exploitations



Source : Agreste RA 2000 et 2010

Les structures de plus de 150 hectares se développent

Les exploitations cérésières de plus de 150 hectares occupent plus de terrain qu'en 2000



Source : Agreste RA2000 et 2010

Les exploitations de moins de cent hectares cèdent progressivement la place aux plus grandes. Les structures moyennes (entre 100 et 150 hectares) des exploitations de grandes cultures spécialisées en céréales et oléoprotéagineux perdent du terrain (- 6 %) lors de la dernière décennie. Par contre, sur la même classe de surface, la part des producteurs d'autres grandes cultures progresse de 28 %. Ainsi, plus généralement la dynamique de développement est en faveur des producteurs de betteraves et de pommes de terre du nord de la région.

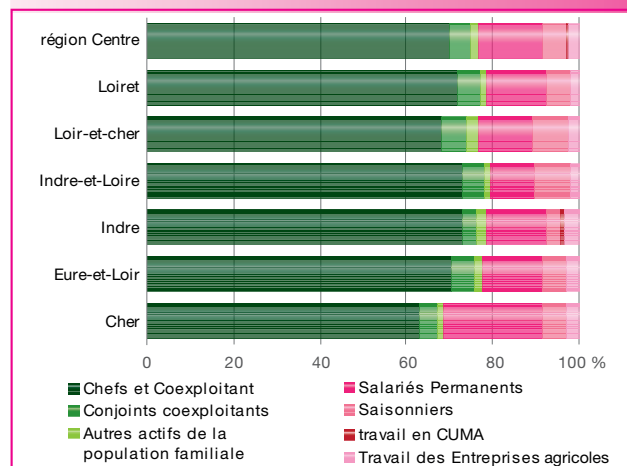
En dix ans, le nombre des structures de plus de 200 hectares progresse de 55 % pour les 'autres grandes cultures' alors que celles des producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux ne se développe que de 31 %. Cependant, la SAU moyenne des COP avec 142 hectares reste supérieure de 7 hectares aux exploitations cérésières avec betteraves ou pommes de terre. C'est la seule orientation à augmenter en nombre d'exploitations depuis 2000.

L'essentiel du travail est assuré par les chefs et les coexploitants dans les exploitations orientées en grandes cultures

En 2010, 14 700 équivalents temps plein travaillent dans les exploitations céréalières du Centre. Ces unités de travail annuel (UTA) représentent 43 % de la main d'œuvre régionale agricole. La diversité entre les départements est réelle, puisque en Eure-et-Loir les trois quarts de la main d'œuvre sont liés aux fermes céréalières contre 28 % en Indre-et-Loire, 33 % dans le Cher. Le poids de la main d'œuvre des chefs et coexploitants apparaît essentiel, mais il diffère en fonction de l'orientation de l'exploitation. Les trois quarts du travail sont assumés par les chefs d'exploitation pour l'orientation 'COP'. Pour l'orientation 'autres grandes cultures', la part des responsables ne représente que 58 % de la main d'œuvre. Salariés permanents ou/et occasionnels permettent de faire face aux pointes de travaux.

Le Cher se singularise avec 18 % de salariés permanent dans l'orientation céréales et oléoprotéagineux. L'importance des grandes exploitations explique la présence de salariés. Le volume de travail fourni par les CUMA reste faible, celui fourni par les saisonniers représente 6 % des UTA, pour l'essentiel liés aux travaux de récolte.

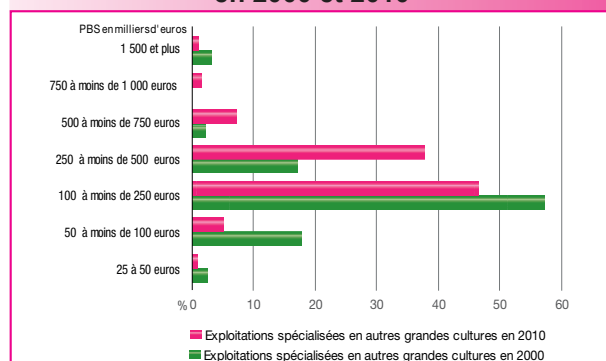
Les chefs et coexploitants assurent l'essentiel du travail



Source : Agreste RA 2010

Des structures économiques céréalières se limitent à un potentiel 500 000 €

Production brute standard des exploitations spécialisées en autres grandes cultures en 2000 et 2010



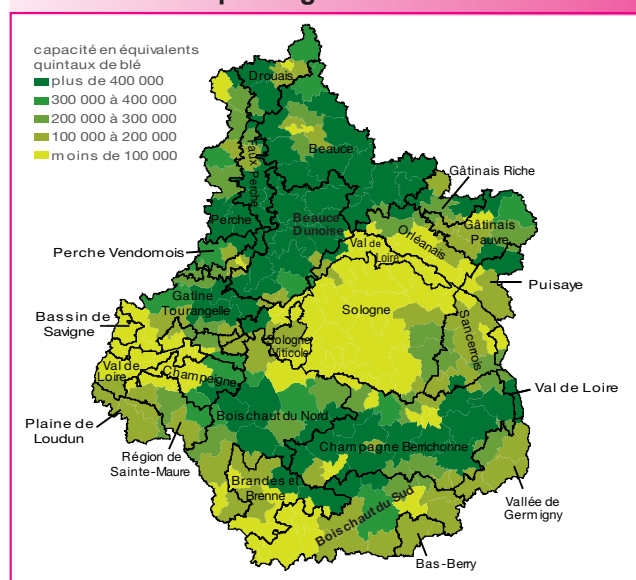
Source : Agreste RA 2010

Contrairement à certaines idées reçues, aucune exploitation céréalière ne dépasse 500 000 € de potentiel de production en région Centre. Dans d'autres orientations la PBS peut être supérieure à trois millions.

Cependant, l'augmentation du nombre d'exploitations productrices d'autres grandes cultures est forte dans la tranche 250 000 à 500 000 € : 73 % de plus qu'en 2000. En contrepartie, la part des exploitations avec une production de moins de 100 000 € décline. Les exploitations associées aux autres grandes cultures (betteraves, pommes de terre...) possèdent un potentiel économique moyen de 205 000 €. Leurs surfaces agricoles, généralement moins importantes et plus souvent irriguées permettent de mieux valoriser le foncier. Leur présence au nord de la région permet une meilleure valorisation que les cultures d'oléoprotéagineux.

Une capacité de stockage de 45 millions d'équivalents quinaux de blé

Capacités de stockage ventilé en céréales et oléoprotéagineux en 2010



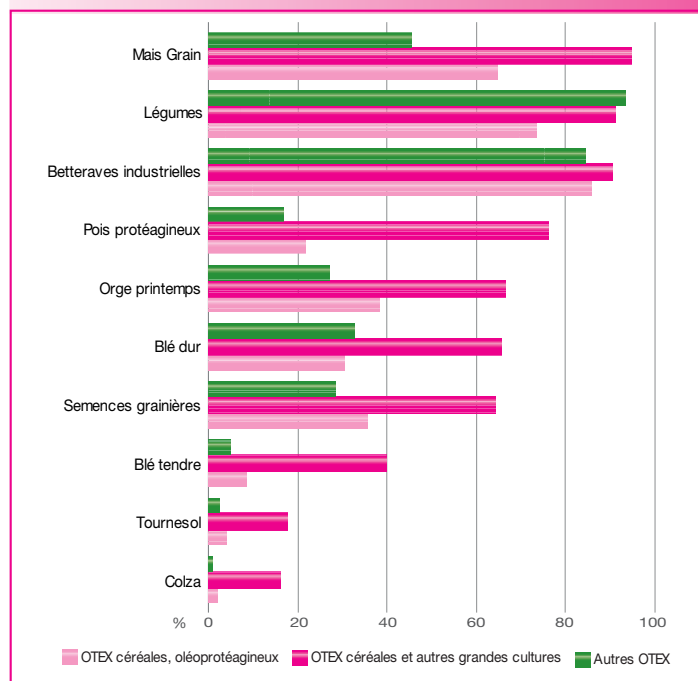
Avec 45 millions d'équivalent quintal de blé, la région Centre représente 20 % des capacités françaises de stockage fermier de céréales et oléoprotéagineux ventilée. En capacité totale (y compris volumes non ventilés), cela représente 50 millions d'équivalent quintal. C'était 38 millions d'équivalent quintal 2000, la progression atteint presque 18 % en 10 ans. Les exploitations céréalières et d'oléoprotéagineux représente 72 % de la capacité de stockage, avec une moyenne de 3 500 équivalents quinaux par exploitation.

Les producteurs de betteraves, pommes de terre et légumes de plein champ ne possèdent que 14 % des capacités régionales, et peuvent en moyenne conserver plus de 4 000 équivalents quinaux. Seuls quatre producteurs sur dix possèdent une telle capacité. Plus d'un exploitant sur deux stocke sa production à la ferme en Eure-et-Loir et assurent ainsi 27 % des capacités régionales. Par contre, moins d'un tiers des producteurs d'Indre-et-Loire conservent tout ou partie de leur récolte. Ainsi seulement 2% des exploitations de ce département possèdent une capacité supérieure à 10 000 quinaux.

Fort logiquement les capacités de stockage se situent en Beauce et Champagne berrichonne. Les cantons du Perche et du Boischaud Nord représentent respectivement une capacité de 4 % et 7 % de la région.

Une forte progression des surfaces irriguées au détriment du maïs

L'irrigation est plus associée au tête de rotation maïs bénéficie aussi aux céréales



Source : Agreste RA 2010

Sur 11 000 exploitations céréalières, 4 000 pratiquent l'irrigation. Neuf hectares irrigués sur dix le sont par des exploitations céréalières. La majorité des surfaces en grandes cultures et en maïs grain, au nord de la région, sont irriguées. Ainsi le taux d'irrigation dépasse 80 % pour betteraves, pommes de terre et légumes de plein champ dans les « autres grandes cultures ». La part de céréales irriguées est nettement inférieure, mais l'importance des surfaces conduit les blés tendre et dur à représenter respectivement 41 % et 37 % des surfaces totales irriguées par les céréaliers.

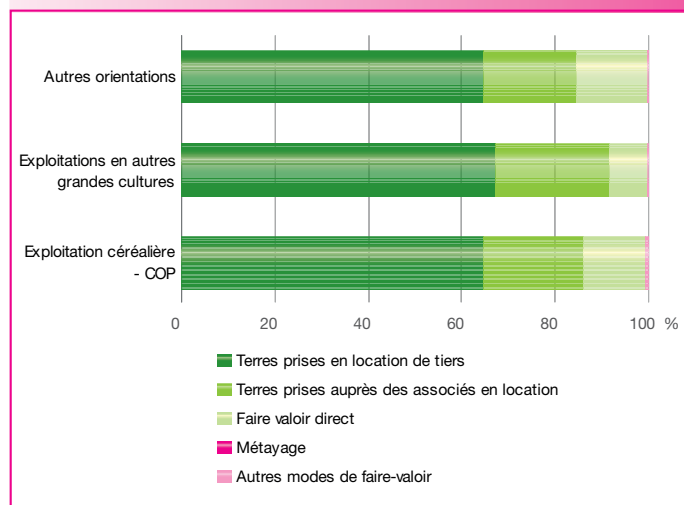
Depuis 2000, la surface de maïs irrigué a baissé de 29 % en Eure-et-Loir et dans le Loiret. Dans le même temps, l'irrigation des céréales hors maïs, en blé dur notamment, s'est fortement accrue : 70 % de surfaces irriguées en plus en blé dur en dix ans. Il faut cependant relativiser, le printemps 2000 ayant été très humide.

La progression de l'irrigation se situe en premier lieu dans les deux principaux départements du nord : Loiret et Eure-et-Loir (39 % et 28 % des volumes d'eau).

Dans le cadre très contraint de la gestion volumétrique de la nappe de Beauce, la moindre irrigation du maïs a libéré des possibilités d'irrigation pour d'autres cultures.

Le fermage auprès des tiers gagne du terrain

Avec 2/3 des surfaces le fermage auprès des tiers gagne du terrain en 2010

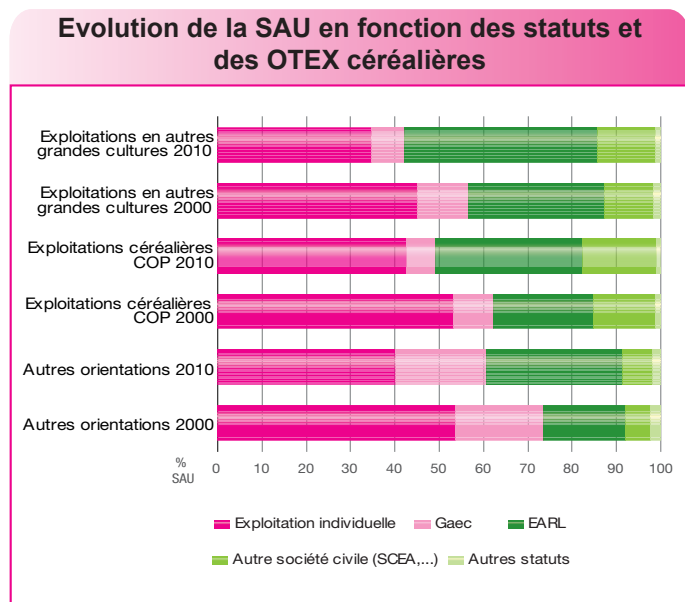


Source : Agreste RA 2010

L'agrandissement des structures ne peut s'accompagner systématiquement d'un rachat des terres. Deux tiers des surfaces sont louées à des tiers en 2010. Or en 2000, c'était le cas d'un hectare sur deux. Cette tendance vaut pour toutes les orientations. Cependant, le mode de faire-valoir direct est moins fréquent chez les céréaliers que dans les autres orientations. Il semble en perte de vitesse.

La baisse la plus significative concerne les céréaliers spécialisés « autres grandes cultures » avec 8 % des surfaces contre 21 % en 2000. Les céréaliers producteurs d'oléagineux gardent en propriété 13 % de leur surface, c'est deux points de moins que les autres orientations. Cependant cette situation ne vaut pas dans tous les départements. Ceux du nord ont recours plus souvent au fermage auprès des tiers : 70 % des surfaces. C'est encore plus vrai chez les producteurs « autres grandes cultures » notamment en Loir-et-Cher et Loiret où trois quarts des surfaces sont louées auprès de tiers. Par contre, dans les départements du sud, seulement six hectares sur dix le sont. Seule exception notable à cette tendance : les céréaliers euréliens associés aux oléoprotéagineux qui louent 58 % de leurs terres à des tiers.

Les sociétés notamment céréalières valorisent la majorité des terres



Source : Agreste RA 2010

La part des surfaces exploitées par les formes sociétaires continue de progresser. En 2010, le statut individuel valorise 41 % des surfaces, soit douze points de moins qu'en 2000. Par contre, les EARL cultivent un tiers des surfaces, même 44 % en ce qui concerne les céréalières associés aux betteraves et pommes de terre.

Les sociétés civiles se développent moins, mais représentent plus d'une exploitation sur dix chez les céréalières produisant des oléoprotéagineux. Elles sont très développées dans les exploitations du Cher avec un quart des producteurs et 31 % de la surface. Avec une SAU moyenne dépassant 240 hectares depuis dix ans, ces exploitations ne se sont pas agrandies de manière significative.

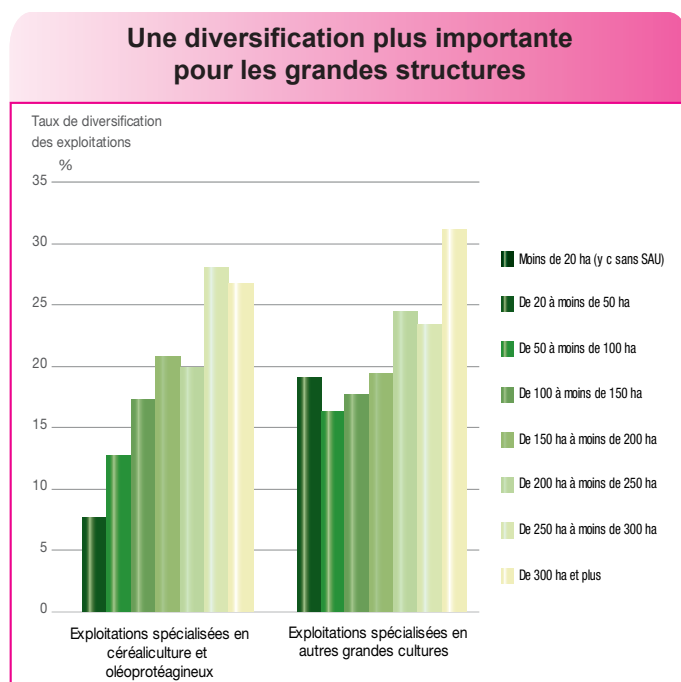
Les GAEC céréalières sont moins fréquents, ils représentent 4 % de ces exploitations et environ 6% des surfaces. Moins nombreux qu'en 2000 (420 exploitations contre 683 dix ans plus tôt), ils ont cependant pu s'agrandir. Ainsi la SAU moyenne par exploitation productrice de COP progresse de 208 hectares à 245 hectares en 10 ans.

Les grandes exploitations se diversifient plus souvent

C'est dans les exploitations de plus de 200 hectares que la diversification d'activité est la plus fréquente. Le taux moyen de diversification en région Centre atteint 17 % quelque soit la taille et l'orientation. Ainsi 3077 exploitations dans la région Centre déclarent au moins une autre activité. Or ce taux dépasse 20 % chez les céréalières pour une exploitation dont la SAU dépasse 150 hectares.

La progression du taux de diversification avec la taille concerne tous les types d'exploitations, pas seulement les céréalières. Par contre, les exploitations associées « autres grandes cultures » adoptent plus souvent une activité de diversification (19%). Une exploitation sur cinq déclare gérer une activité de diversification par le biais d'une structure juridique indépendante. Le travail à façon apparaît la principale activité déclarée : quatre exploitations sur dix. Les départements se placent dans la moyenne sauf le Cher, pour les producteurs de COP avec un taux de diversification supérieur de 5 points à la moyenne.

La comparaison avec le recensement 2000 est délicate : la diversification était abordée autrement.



Source : Agreste RA 2010

Définitions

L'exploitation agricole

C'est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée,

soit 20 ares de cultures spécialisées,

soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)

- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

Les actifs agricoles :

Ce sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement. Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies

par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'unité de travail annuel (UTA)

Elle permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

La production brute standard (PBS)

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique.

Les unités de gros bétail (UGB)

Les cheptels sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en unité de gros bétail (UGB) permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Le taux de diversification

C'est le rapport entre le nombre d'exploitation déclarant au moins une activité de diversification et le nombre total d'exploitation.

Méthodologie du recensement agricole 2010

Le recensement agricole s'est déroulé de septembre 2010 à avril 2011.

Les résultats portent sur la campagne 2009 – 2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du ministère de l'Agriculture, et de l'Agroalimentaire.

Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations unies. Pour répondre aux obligations internationales et communautaires, tous les pays de l'Union européenne ont effectué un recensement agricole entre 2009 et 2010, ce qui permet de comparer leur agriculture.

La confidentialité des données recueillies par le recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Toute personne participant au recensement agricole est tenue au secret professionnel. Les informations individuelles recueillies ne sont connues que des statisticiens et ne sont transmises à aucun autre service de l'État.

Elles ne seront diffusées que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Qui a été recensé ?

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint Barthélemy sont concernées.

L'exploitation agricole remplit 3 critères : avoir une activité agricole, avoir une gestion courante indépendante ; atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

La collecte sur le terrain

Le recensement agricole a été organisé par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture. La réalisation s'est effectuée à l'échelon régional par les services statistiques des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf). Des enquêtrices et enquêteurs, recrutés et formés spécialement pour l'opération, ont rendu visite aux exploitants agricoles et ont rempli, avec eux, le questionnaire du recensement agricole. Les questionnaires ont été saisis directement sur ordinateur portable chez l'enquêté.

Afin d'alléger la charge de réponse pour les enquêtés, les informations d'origine administrative se sont substituées aux questions posées aux exploitants à chaque fois que cela était possible.

Quelles données sont recueillies ?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques sont recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités -tourisme vert-, la commercialisation des produits AOC, vente directe aux consommateurs-, l'emploi salariat, emploi familial et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc.

En revanche, le recensement agricole ne collecte pas les données financières des exploitations.

Le recensement agricole offre ainsi un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Il permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.